



**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS
DU DEPARTEMENT**

**N° 6 - Juin 2018
Complément N° 2**

**Procès-verbal officiel
des délibérations
de la Session
du 25 juin 2018**

PROCES-VERBAL OFFICIEL DES DELIBERATIONS

SESSION DU 25 JUIN 2018

Ouverture de la séance

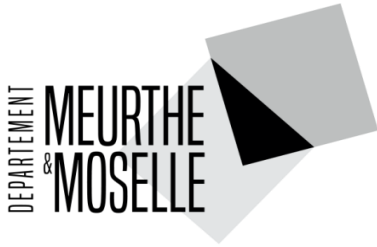
SEANCE DU LUNDI 25 JUIN 2018

La séance du **LUNDI 25 JUIN 2018** est ouverte à **10 H 06**, sous la Présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Elle est suspendue à **10 H 26** et reprise à **11 H 37**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de **Mme LUPO Rosemary**, qui avait donné respectivement délégation de vote à **M. CORZANI André**, à l'exception de **MM. BINSINGER Luc**, **HABLOT Stéphane** et **Mme LASSUS Anne**, excusés.

Cette séance était notamment consacrée à l'allocution du président du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle et aux questions d'actualité.



PROCES-VERBAL OFFICIEL DES DELIBERATIONS

SESSION DU 25 JUIN 2018

SEANCE DU MERCREDI 27 JUIN 2018

La séance du **MERCREDI 27 JUIN 2018** est ouverte à **09 H 43**, sous la Présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de Mme **BOURSIER Catherine**, M. **HABLOT Stéphane**, Mmes **LASSUS Anne**, **LUPO Rosemary**, **PAILLARD Catherine**, **SILVESTRI Annie** et M. **TROGRIC Laurent**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à M. **CAPS Antony**, Mmes **CRUNCHANT Sylvie**, **LALANCE Corinne**, MM. **CORZANI André**, **VARIN Christopher**, **CASONI Alain** et Mme **DAGUERRE-JACQUE Patricia**

A 9h50, M. Mathieu KLEIN cède la présidence de séance à Mme Valérie BEAUSERT-LEICK

RAPPORT N° 1 - COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - RESULTATS GENERAUX

Sous la présidence de Mme Valérie BEAUSERT-LEICK, 1ère vice-présidente

--oo0oo—

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 1 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- vu les comptes de gestion des recettes et des dépenses du budget départemental et des huit budgets annexes présentés par madame Solange Osete, payeur départemental, pour l'exercice 2017,

- vu les comptes administratifs du budget départemental et des huit budgets annexes de l'exercice 2017 présentés par monsieur Mathieu Klein, président du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle,

- vu les pièces justificatives apportées à l'appui desdits comptes,

- considérant que les comptes administratifs 2017 du président du Conseil départemental sont en concordance avec les comptes de gestion 2017 de Madame le payeur départemental,

- arrête :

• **article 1^{er}** : le Conseil départemental approuve les comptes de gestion des recettes et des dépenses du budget départemental et des huit budgets annexes présentés par madame Solange Osete, payeur départemental, pour l'exercice 2017,

• **article 2** : le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle donne son approbation aux comptes administratifs du budget départemental et des huit budgets annexes de l'exercice 2017 présentés par son président, monsieur Mathieu Klein,

• **article 3** : statuant sur les opérations de l'exercice 2017, sauf le règlement et l'apurement par la Chambre Régionale des Comptes d'Alsace Champagne Ardenne Lorraine, le Conseil départemental admet les opérations effectuées pendant la gestion 2017.

--oo0oo--

A 10h29, le président Mathieu KLEIN quitte la salle pour le vote

- les comptes de gestion 2017 des recettes et des dépenses du budget départemental et des budgets annexes sont adoptés à l'unanimité,

- les comptes administratifs du budget départemental et des cinq budgets annexes de l'exercice 2017 présentés par M. Mathieu Klein, président du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle,
- ainsi que les opérations effectuées au cours de la gestion de l'année 2017, sont adoptés à l'unanimité des suffrages exprimés, les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre ayant déclaré s'abstenir.

--oo0oo--

A 10h32, le président Mathieu KLEIN est de retour dans la salle et assure de nouveau la présidence de séance.

RAPPORT N° 2 - AFFECTATION DES RESULTATS 2017 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 2 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

Au vu du compte administratif 2017, il est décidé d'affecter les résultats 2017 pour le budget principal et les huit budgets annexes comme suit :

Budget principal départemental :

- affecte, à titre définitif, le résultat de la section de fonctionnement 2017 de **47 766 370,23 €** comme suit :

- **29 048 000,00 €** sur le compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé (recette de la section d'investissement) à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Soit un total de **29 048 000,00 €** affectés au compte 1068.

- **18 718 370,23 €** en excédent de fonctionnement reporté sur la ligne R002 – reports à nouveau (recette de fonctionnement).

- précise que le solde d'exécution d'investissement 2017 de **24 682 588,99 €** est inscrit à titre définitif sur la ligne D001 – reports à nouveau de l'exercice N-1 (dépenses d'investissement).

Budget annexe du Laboratoire Vétérinaire et Alimentaire Départemental :

- affecte, à titre définitif, le solde positif de la section d'investissement 2017 comme suit :

- **59 360,10 €** en excédent d'investissement reporté sur la ligne R001 – reports à nouveau (recette d'investissement).

- précise que le résultat de fonctionnement 2017 est nul et qu'il n'y donc pas lieu de l'affecter.

Budget annexe Assistance Technique Eau (ouvert en section de fonctionnement uniquement) :

- affecte, à titre définitif, le solde négatif de la section de fonctionnement 2017 comme suit :

- **60 413,09 €** en déficit de fonctionnement reporté sur la ligne D002 – Résultat reporté (dépense de fonctionnement).

Budget annexe Manifestations et activités des sites touristiques de Meurthe-et-Moselle :

- affecte, à titre définitif, le solde positif de la section de fonctionnement 2017 et l'excédent de la section d'investissement comme suit :

- **3 200 €** en excédent d'investissement reporté sur la ligne R001 – solde d'exécution positif reporté (recette d'investissement).
- **47 425,29 €** en excédent de fonctionnement reporté sur la ligne R002 – Résultat reporté (recette de fonctionnement).

Budget annexe du Parc départemental :

- affecte, à titre définitif, les soldes positifs de la section d'investissement et de fonctionnement 2017 comme suit :

- **267 927,06 €** sur le compte R001- solde d'exécution positif reporté (recette d'investissement).
- **41 668 ,99 €** sur le compte 1068 (recette de la section d'investissement) à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Budget annexe de Meurthe-et-Moselle Tourisme (ouvert en section de fonctionnement uniquement) :

- précise que le résultat de fonctionnement 2017 est nul et qu'il n'y donc pas lieu de l'affecter.

Budget annexe du Réseau Educatif de Meurthe-et-Moselle :

- affecte, à titre définitif, le solde positif des deux sections d'investissement et de fonctionnement 2017 comme suit :

- **653 199,16 €** en excédent d'investissement reporté sur la ligne 001 – Résultat d'investissement antérieur reporté (recette d'investissement).
- **539 909,81 €** en excédent de fonctionnement reporté sur la ligne 002 – Excédent de la section d'exploitation reporté (recette de fonctionnement).

Budget annexe de la Régie départementale de la colline de Sion-Vaudémont (ouvert en section de fonctionnement uniquement) :

- affecte, à titre définitif, le solde négatif de la section de fonctionnement 2017 comme suit :

- **429 131,03 €** en déficit de fonctionnement reporté sur la ligne D002 – Résultat reporté (dépense de fonctionnement).

Budget annexe Réseau Départemental Hauts Débits :

- affecte, à titre définitif, les soldes négatifs de la section d'investissement et positif de la section de fonctionnement 2017 comme suit :

- **250 043,13€** en solde d'exécution négatif reporté sur la ligne D001 – (dépense d'investissement).
- **777 569,50 €** sur le compte 1068 (recette de la section d'investissement) à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Lors du vote correspondant, les élus du groupe de l'Union de la Droite et Centre :

- votent contre la partie relative au budget annexe de la Régie départementale de la colline de SION-VAUDEMONT,
- et s'abstiennent sur le reste du rapport.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix pour) à l'exception de la partie relative au budget annexe de la Régie départementale de la colline de SION-VAUDEMONT adoptée à la majorité (28 voix pour – 18 voix contre).

RAPPORT N° 3 - SITUATION DES RESTES A RECOURRER SUR EXERCICES ANTERIEURS. ADMISSIONS EN NON-VALEUR

M. ARIES, rapporteur

Le conseil départemental,

Vu le Rapport N° 3 soumis à son examen.

Après en avoir délibéré,

- accepte les admissions en non-valeur présentées par le payeur départemental pour un montant total de **542 732,30 €** sur le budget principal, prélevées sur les lignes budgétaires suivantes :

* dossiers RMI-RSA: Dossiers RMI-RSA : chapitre 017 article 6541 sous fonction 567 pour un montant de **431 523,70 €** et chapitre 017 article 6542 sous fonction 567 pour un montant de **1 324,30 €**,

* autres dossiers : chapitre 016 article 6541 sous fonction 550 pour un montant de **5 279,70 €**, chapitre 65 article 6541 sous fonction 01 pour un montant de **10 526,92 €**, chapitre 65 article 6542 sous fonction 01 pour un montant de **1 500 €** (créance éteinte pour cause de liquidation) et chapitre 65 article 6541 sous fonction 50 pour un montant de **92 578,52 €**,

- décide de reprendre une partie des provisions constituées au titre des indus RMI-RSA, pour un montant de **265 177 €**, à réaliser sur la ligne budgétaire chapitre 017 article 7817 sous fonction 567,

- décide de reprendre une partie des provisions constituées au titre des indus dans le domaine social hors RSA lors des années précédentes, pour un montant de **21 177 €**, à réaliser sur la ligne budgétaire chapitre 78 article 7815 sous fonction 50,

- décide de constituer une provision pour risques et charges de **300 000,00 €** suite aux risques inhérents aux admissions en non-valeur probables au titre des indus RMI-RSA émis en 2018, cette provision étant imputée sur la ligne budgétaire chapitre 017 article 6817 sous fonction 567,

- et décide de constituer une provision pour risques et charges de **650 000,00 €** suite aux risques inhérents aux admissions en non-valeur probables des indus RSA émis en 2013,2014 2015, 2016 et 2017, cette provision étant imputée sur la ligne budgétaire chapitre 017 article 6817 sous fonction 567.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 4 - PACTE FINANCIER ETAT - COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. ARIES, rapporteur

Le conseil départemental,

Vu le Rapport N° 4 soumis à son examen.

Après en avoir délibéré,

- décide de ne pas répondre favorablement à la demande de contrat proposé par l'Etat, tel que prévu à l'article 29 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022.

---ooOoo---

A la demande de Mmes BALON, BEAUSERT-LEICK, BILLOT, CREUSOT, CRUNCHANT, DAGUERRE-JACQUE, MARCHAND, NORMAND, PILOT, RIBEIRO, MM. BAUMANN, BRUNNER, CASONI, CORZANI, DE CARLI et MINELLA, les votes sont recueillis au scrutin public (article L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales).

A la demande des élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre, la séance est suspendue à 11h10. Elle est reprise à 11h20.

---ooOoo---

Cette délibération est adoptée à la majorité :

- 28 voix pour : Mmes BALON, BEAUSERT-LEICK, BILLOT, BOURSIER, CREUSOT, CRUNCHANT, DAGUERRE-JACQUE, LUPO- *pouvoir à M. CORZANI*-, MARCHAND, NORMAND, PILOT, POPLINEAU, RIBEIRO, SILVESTRI, MM. ARIES, BAUMANN, BRUNNER, CAPS, CASONI, CORZANI, DE CARLI, HABLOT *-pouvoir à Mme CRUNCHANT-*, HARMAND, KLEIN, MAGUIN, SCHNEIDER, TROGRIC,

- 15 voix contre : Mmes ALTERMATT, KRIER, LALANCE, LASSUS *-pouvoir à Mme LALANCE-*, LEMAIRE-ASSFELD, MARCHAL-TARNUS, MAYEUX, PAILLARD, MM. BAZIN, BINSINGER, BLANCHOT, LOCTIN, MARCHAL, PIZELLE, VARIN,

- 3 abstentions : Mme FALQUE, MM. DESSEIN, PENSALFINI

RAPPORT N° 5 - BUDGET 2018 - REGULARISATION DE L'ACTIF DEPARTEMENTAL DU BUDGET PRINCIPAL

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 5 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- décide :

* de procéder aux inscriptions d'ordre budgétaire telles que présentées dans le rapport,

* d'intégrer, en 2018, dans le patrimoine départemental les éléments présentés dans ce rapport.

Lors du vote correspondant, les élus du groupe de l'Union de la droite et du Centre déclarent s'abstenir.

Cette délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

RAPPORT N° 6 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018 (DM N° 1) - CREATIONS, MODIFICATION ET CLOTURE D'AUTORISATIONS PLURIANNUELLES

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 6 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- décide :

- de procéder aux inscriptions des crédits budgétaires tels que présentés dans ce rapport,

- de réaliser les reprises de provisions pour risques et charges de fonctionnement courant à hauteur de 860 500 €, et pour dépréciation des comptes de tiers pour 21 177 €,

- de constituer la provision inscrite au BS 2018 de 36 000 € pour les risques et charges de fonctionnement de l'année 2018,

- de clôturer les autorisations de programme et d'engagement tels qu'indiquées dans le présent rapport,

- d'actualiser les autorisations de programme et d'engagement tel qu'indiqué dans les états IV C7 et IV C8 des éditions légales.

Conformément aux dispositions de l'article 50 et la loi du 2 mars 1982, les ouvertures budgétaires décidées au cours de cette session se répartissent entre les différents chapitres budgétaires comme indiqué dans le présent rapport et sont reprises dans les éditions légales jointes.

Les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre ayant voté contre, cette délibération est adoptée à la majorité :

- 28 voix pour
- 18 voix contre.

RAPPORT N° 7 - PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITE DE LORRAINE : CONVENTION CADRE

Mme CREUSOT, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 7 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention cadre triennale à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'Université de Lorraine
- et autorise son président à la signer au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 8 - PARTENARIAT AVEC L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANCY : CONVENTION TRIENNALE

Mme CREUSOT, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 8 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention de partenariat à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy et autorise son président à la signer,
- donne délégation à la commission permanente pour approuver et autoriser son président à signer toute convention spécifique ou tout avenant éventuel à cette convention et accorder les crédits se rapportant à cette convention, ses avenants ou conventions spécifiques éventuelles,

- accorde à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture une subvention de :

- 2 000 € pour « les Défis du Bois 2018 »,
- 5 000 € maximum pour les Journées d'études « Architecture domestique et vieillissement ». Le versement de la subvention interviendra sur présentation de factures,

- et précise que les crédits correspondants seront prélevés sur le programme 151, opération 006.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 9 - MONUMENTS DES FUSILLES DE LA MALPIERRE

M. MINELLA, rapporteur

Le conseil départemental,

Vu le Rapport N° 9 soumis à son examen.

Après en avoir délibéré,

Considérant que ce projet monumental participe à la connaissance de faits importants qui se sont déroulés dans notre département lors de la seconde guerre mondiale, et répare un oubli mémoriel,

- décide de sa réalisation,

- autorise son président à signer la convention de transfert des maîtrises d'ouvrage et d'œuvre de la commune de Champigneulle au conseil départemental, approuvée en conseil municipal, au nom et pour le compte du département,

- autorise son président à solliciter des subventions auprès des institutions citées dans le rapport, au nom et pour le compte du département,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire P332, O017, ligne 4581110.01.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 10 - DYNAMISATION DE L'OFFRE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE
MMD 54 AVEC L'ASSISTANCE TECHNIQUE REGLEMENTAIRE ET LES AUTRES
MISSIONS D'INGENIERIE**

Mme BEAUSERT-LEICK, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 10 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve la refonte de l'ingénierie territoriale proposée dans le présent rapport, basé sur un renforcement des missions de MMD 54 grâce aux décisions suivantes :
 - o le département confie l'exercice des missions d'assistance technique réglementaire dans le domaine de l'eau et son extension aux domaines de l'aménagement et de la voirie à MMD 54,
 - o le département sollicite MMD 54 pour des expertises particulières en matière d'ingénierie de projet dans le cadre des CTS et pour ses besoins propres en matière d'eau et d'assainissement,
 - o le département met à disposition de MMD 54 les moyens correspondant de manière à ce que l'établissement puisse bénéficier d'une équipe dédiée,
- approuve la convention de partenariat avec MMD 54 qui met en œuvre cette nouvelle organisation, et autorise son président à la signer,
- approuve, compte tenu de la redéfinition des missions d'assistance technique, la nouvelle convention type d'assistance technique et autorise son président à la signer avec les communes et EPCI éligibles qui souscrivent à l'assistance technique réglementaire,
- donne délégation à la commission permanente pour délibérer sur les avenants à la convention de partenariat portant exclusivement sur l'article 2.1.5 - Mise à disposition de moyens humains de la section 1 chapitre 2.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 11 - FONDS APRES-MINES - ACTUALISATION DU REGLEMENT

Mme BEAUSERT-LEICK, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 11 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- adopte le règlement d'intervention du dispositif après-mines tel que proposé dans le rapport,
- et précise qu'il entrera en vigueur dès que la délibération sera exécutoire.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 12 - POUR UN SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES GRAND EST QUI PREND EN COMPTE LES ENJEUX DE LA MEURTHE-ET-MOSELLE

Mme BEAUSERT-LEICK, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 12 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- salue la qualité du travail de concertation et d'échanges, mené par le conseil régional Grand Est,

- regrette que la contribution de novembre 2017 n'ait été que partiellement reprise,

- souhaite une meilleure intégration et considération :

- du fait transfrontalier, par l'élaboration d'un volet dédié,
- de l'impact de la révolution numérique au niveau des territoires,
- de la situation de territoires spécifiques, comme par exemple ceux concernés par l'après-mines,

- s'inquiète quant à l'absence des éléments structurants que constituent :

- la réalisation de la gare d'interconnexion TGV-TER de Vandières,
- l'amélioration des liaisons sud ferroviaires dans une logique de désenclavement,
- le maintien des petites lignes ferroviaires,
- le maillage des routes départementales, notamment dans nos relations avec la Moselle et la Meuse et en transfrontalier (non prise en compte de la voie de contournement de la vallée de l'Alzette),

- sollicite à nouveau la région pour l'intégration de ces éléments essentiels à l'avenir de la Meurthe-et-Moselle et de la Lorraine,

- et s'interroge sur :

- les modalités d'articulation entre les différents schémas régionaux,
- les conditions de mise en œuvre de la gouvernance du schéma,
- les incidences pour les futures contractualisations avec les territoires,
- les moyens financiers dédiés,
- l'ingénierie territoriale nécessaire à la mise en application du SRADDET.

Lors du vote correspondant, les élus du groupe « Union de la Droite et du Centre » déclarent ne pas participer au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 13 - LE SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE
DEPARTEMENTAL : ENJEUX, ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES**

Mme BEAUSERT-LEICK, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 13 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- prend acte des enjeux et de l'état des lieux du SIG départemental,
- et encourage son évolution telle que présentée, au service des territoires et des habitants de Meurthe-et-Moselle (et au-delà).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 14 - INFRASTRUCTURE REGIONALE DE DONNEES
GEOGRAPHIQUES (IDG) GEOGRANDEST / PARTICIPATION DU DEPARTEMENT A
LA CONVENTION DE PARTENARIAT**

Mme BEAUSERT-LEICK, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 14 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- prend acte de l'intérêt de participer à la démarche d'IDG Grand Est,
- décide de participer techniquement et financièrement au projet GéoGrandEst, pour une durée de trois ans, soit 4 500 € pour l'année 2018 puis 9 000 € maximum par an de 2019 à 2020, les fonds étant prélevés sur le programme 261 - imputation budgétaire 65732.91 Subvention Région,
- autorise son président à signer tous les documents afférents à ce projet, et en particulier la convention de financement et le formulaire d'adhésion à la charte GéoGrandEst annexés,

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 15 - RECONDUCTION DE LA CONVENTION DU SYSTEME
D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE GRANDE REGION (SIG-GR)**

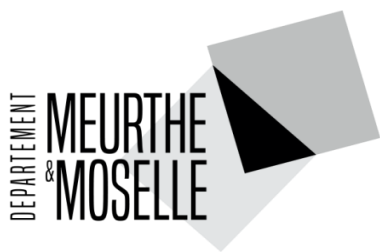
M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 15 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- prend connaissance du bilan du SIG-GR sur la période 2014-2018,
- confirme l'engagement de la collectivité en tant que partenaire de ce projet,

- valide la reconduction de la convention du Système d'Information Géographique Grande Région (SIG-GR),

- et autorise son président à engager financièrement le département pour une durée de cinq ans, soit 6 000 € maximum TTC par an de 2019 à 2023, les fonds étant prélevés sur le programme 261 Echanges transfrontaliers et Europe, ligne 6568.91.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



PROCES-VERBAL OFFICIEL DES DELIBERATIONS

SESSION DU 25 JUIN 2018

SEANCE DU MERCREDI 27 JUIN 2018

La séance du **MERCREDI 27 JUIN 2018** est ouverte à **14 H 36**, sous la Présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de **MM. BAZIN Thibault, BLANCHOT Patrick, Mmes BOURSIER Catherine, LASSUS Anne, LUPO Rosemary, MARCHAL-TARNUS Corinne, PAILLARD Catherine, SILVESTRI Annie et M. TROGRIC Laurent**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **M. BINSINGER Luc, Mme MAYEUX Sophie, M. BRUNNER Gauthier, Mme LALANCE Corinne, M. CORZANI André, Mme KRIER Catherine, MM. VARIN Christopher, CASONI Alain et Mme DAGUERRE-JACQUE Patricia**.

RAPPORT N° 19 - SEBL GRAND EST : SAS GRAND EST ENERGIES NOUVELLES, AUGMENTATION DU CAPITAL ET MODIFICATIONS STATUTAIRES

M. SCHNEIDER, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 19 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

Au regard des éléments du présent rapport, décide :

- d'approuver le projet de modification de **l'objet social de la SEBL** et la modification corrélative de l'article 3 de ses statuts et de donner tous pouvoirs à notre représentant à l'assemblée générale de la SEBL pour porter un vote favorable à cette modification,
- d'approuver le **projet des autres modifications portant sur les structures des organes** dirigeants de la SEBL et de donner tous pouvoirs à notre représentant à l'assemblée générale de la SEBL pour porter un vote favorable à ces modifications,
- d'approuver le projet d'augmentation de capital social en numéraire de la société d'économie mixte locale SEBL pour un montant maximum de un millions trois cent mille euros (1 300 000 €), pour le porter de 4 520 000 euros à 5 820 000 euros au maximum, avec maintien du droit préférentiel de souscription et la modification corrélative de l'article 6 de ses statuts,
- d'approuver le **projet de prise de participation de la SEBL dans une société par actions simplifiée** à créer pour intervenir en soutien à l'investissement des installations de production d'énergie à partir de sources renouvelables ou de récupération et des réseaux de distribution afférents à laquelle la SEBL participerait à hauteur de un million deux cent mille euros (1 200 000 €) réparti en capital social et par apport en compte courant d'associé,
- sous condition de la réalisation de cette augmentation de capital social, de désigner **deux représentants** au sein du conseil d'administration de la SEBL et les autoriser à accepter toutes fonctions en lien avec ce mandat de représentation,
- de confirmer le représentant au sein des assemblées générales de la SEBL,
- de donner tous pouvoirs au représentant du département à l'assemblée générale de la SEBL pour porter un vote favorable aux résolutions relatives à cette augmentation de capital à l'exception de la résolution relative à l'ouverture du capital social aux salariés.
- de désigner pour représenter le Département de Meurthe-et-Moselle, Mme BOURSIER et M. BINSINGER.

Lors du vote correspondant, Mme RIBEIRO déclare s'abstenir.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

RAPPORT N° 16 - CHARTE DEPARTEMENTALE AGRICOLE 2018

Mme NORMAND, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 16 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve la charte de partenariat à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et la profession agricole 2018 et autorise son président à la signer au nom du département,

- approuve les conventions de partenariat 2018 à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et la Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle, l'Alpa, la FDSEA 54, le Gab 54, les JA 54, l'ODG Côtes de Toul, Réagir, Saveurs paysannes, le Service de remplacement de Meurthe-et-Moselle et l'association Terre de Liens Lorraine et autorise son président à les signer au nom du département,

- autorise le versement des subventions figurant au rapport selon les modalités figurant dans les conventions,

- et précise que les sommes nécessaires seront imputées sur le programme 134 – partenariats agricoles et alimentaires (pour 245 000 €), sur le programme 258 – Cité des paysages (pour 5 060 €), sur le programme 251 – préservation des ENS, paysages et trames vertes et bleues (pour 9 000 €) et sur le programme 414 - mobilisation politique publique insertion (pour 58 000 €).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 17 - MISE EN PLACE A TITRE EXPERIMENTAL D'UN PROJET AGRICULTURE ET CONTINUITES ECOLOGIQUES SUR LE TERRITOIRE SEILLE - GRAND COURONNE.

Mme NORMAND, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 17 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- autorise son président à répondre à l'Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) Trame Verte et Bleue conjointement avec la chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle,

- et autorise son président à signer tous les actes nécessaires au dépôt et au suivi du dossier Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Trame Verte et Bleue.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 18 - CLOTURE DE LA REGIE DEPARTEMENTALE POUR LA GESTION DU RESTAURANT DU SITE DEPARTEMENTAL DE SION-VAUDEMONT DURANT L'EXERCICE BUDGETAIRE 2018

Mme NORMAND, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 18 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- prend acte :

- de la clôture de la régie départementale pour la gestion du restaurant du site départemental de Sion-Vaudémont au cours de l'exercice budgétaire 2018,
- de la clôture du budget annexe « SION » au cours de l'exercice budgétaire 2018.

RAPPORT N° 20 - AGENDA SOCIAL : ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL, GENERALISATION DU TELETRAVAIL, HORAIRES D'OUVERTURE DES SERVICES AU PUBLIC, COMPETENCES ET PARCOURS PROFESSIONNELS AU DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Mme PILOT, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 20 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 7-1 ;

VU la loi n° 2001- 2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

VU la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 portant loi de finances pour 2011 ;

VU le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique d'État ;

VU le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique ;

VU le décret n° 2001- 623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux Indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;

VU le décret n° 2007-22 du 5 janvier 2007 portant dérogations aux garanties minimales de durée du travail et de repos applicables à certaines catégories de personnels exerçant des compétences transférées aux collectivités territoriales en application des articles 18, 19, 30 et 104 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU le décret n° 2002-259 du 22 février 2002 portant dérogation aux garanties minimales de durée du travail et de repos applicables à certaines catégories de personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

VU le décret n° 76-208 du 24 février 1976 relatif à l'indemnité horaire pour travail normal de nuit et à la majoration spéciale pour travail intensif ;

VU le décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'État ;

VU le décret n° 85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux ;

VU l'arrêté du 8 janvier 2002 relatif à l'aménagement et à l'organisation du temps de travail des personnels travaillant selon des cycles hebdomadaires et non hebdomadaires, en application du décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État ;

VU l'arrêté du 28 décembre 2001 portant application du décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif aux modalités d'aménagement et de réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État pour le ministère de la justice ;

VU la circulaire du 31 mars 2017 relative à l'application des règles en matière de temps de travail dans les trois versants de la fonction publique ;

VU la circulaire MFPF 1202031 C du 18 janvier 2012 relative aux modalités de mise en œuvre de l'article 115 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 ;

VU la circulaire LBLB0210023C du 11 octobre 2002 relative au nouveau régime indemnitaire des heures et travaux supplémentaires dans la fonction publique territoriale.

CONSIDÉRANT la nécessité pour le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle de fixer les principes et modalités d'organisation du travail de la collectivité s'appliquant à l'ensemble des agents départementaux ;

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer les principes et modalités de généralisation du télétravail sur site et à domicile de la collectivité ;

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer les principes et modalités relatifs aux compétences, parcours professionnels et déroulement de carrière de la collectivité s'appliquant à l'ensemble des agents départementaux ;

VU l'avis du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dans sa séance du 15 juin 2018 ;

VU l'avis du comité technique dans sa séance du 15 juin 2018 ;

décide :

- de valider l'ensemble des mesures contenues dans le présent rapport, et ses annexes, sur chacun des 5 projets concernés par l'agenda social :
 - o en matière de généralisation du télétravail,
 - o en matière de fixation d'horaires d'ouverture des services au public,
 - o en matière de définition de cycles de travail (tant au niveau des cycles «classiques» que dédiés à certains métiers (agents des routes et des collèges),
 - o en matière de compétences, parcours et rythmes de progression professionnelle.

- de mettre en œuvre les décisions proposées dans le présent rapport à compter du 01/09/2018 pour les cycles de temps de travail des ATTEE et à compter du 01/01/2019 tous les autres agents et l'ensemble des mesures de l'agenda social ;

- que les taux des indemnités citées dans le règlement intérieur évolueront dans les conditions fixées par décret ou arrêté ministériel ;

- de donner délégation au Président du Conseil départemental pour les ajustements mineurs du présent rapport et de ses annexes (règlement intérieur du temps de travail, charte du télétravail, ...), après avis comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail et du comité technique ;

- et de donner délégation à la commission permanente pour les adaptations plus substantielles qui seraient éventuellement nécessaires dans l'avenir, sur le sujet, également après avis du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail et du comité technique.

Lors du vote correspondant :

- les élus du groupe « Union de la Droite et du Centre » déclarent ne pas participer au vote,
- les élus du groupe « Front de Gauche » déclarent s'abstenir, à l'exception de Mme RIBEIRO qui déclare voter contre,
- les élus du groupe « Socialiste et Républicain », ainsi que Mme POPLINEAU déclarent voter pour.

Cette délibération est adoptée à la majorité :

- 21 voix pour,
- 1 voix contre.

RAPPORT N° 21 - AGENDA SOCIAL : RATIOS SUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Mme PILOT, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 21 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- fixe les ratios d'avancements de grades au titre de l'année 2018 ainsi qu'il suit :

* ratios retenus pour les avancements de grade (par la voie du choix) :

Avancement de grade	Ratios 2018
Grades de catégories A et B	20 %
Grades de catégorie C	30 %

* ratios retenus pour les avancements de grade par la voie de l'examen professionnel :

Avancement de grade	Ratios 2018
Grades de catégorie A, B, C	100 %

- et valide les règles d'arrondis et de quotas et seuils de nomination applicables réglementairement.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 22 - ASSISTANTS FAMILIAUX - INDEMNITE DE DEPART EN RETRAITE

Mme PILOT, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 22 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- décide du versement d'une indemnité de départ à la retraite pour tout assistant familial dont le contrat de travail a été rompu postérieurement à l'entrée en jouissance d'une pension au taux plein du régime général d'assurance vieillesse de la sécurité sociale, dès lors qu'il justifie d'une ancienneté d'au moins deux ans au service du département et s'il n'a pas été l'objet d'un licenciement pour faute grave ou lourde.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 23 - TRANSFORMATIONS, SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTES

Mme PILOT, rapporteur
 Le conseil départemental,
 Vu le Rapport N° 23 soumis à son examen.
 Après en avoir délibéré,

- approuve les créations de postes suivantes :

DGA TERRITOIRES

Direction de l'éducation – Château de Lunéville

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	1040	
Quotité du poste	100%	
Filière et Grades du poste	Filière technique : adjoint technique, adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe, adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	
Fonction	Agent technique logistique	Agent tech espaces verts
Direction / Service	DITER Adj Cult Château Tech	DITER Adj Cult Château Tech Parc
Lieu d'affectation et RA	CHÂTEAU DE LUNÉVILLE	
Date d'effet envisagée	30/06/2017	01/07/2018

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	1662	
Quotité du poste	100%	
Filière et Grades du poste	Filière technique : agent de maîtrise, agent de maîtrise principal	
Fonction	Coordonnateur sécurité et technique	
Direction / Service	DITER Adj Cult Château Tech	DITER Adj Cult Château Tech Bâtiments
Lieu d'affectation et RA	CHÂTEAU DE LUNÉVILLE	
Date d'effet envisagée	30/06/2017	01/07/2018

	Création
N° poste	3526
Quotité du poste	100%
Filière et Grades du poste	Filière technique : adjoint technique, adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe, adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe
IB	347-548
Fonction	Agent technique des espaces verts
Direction / Service	DITER Adj Cult Château Tech Parc
Lieu d'affectation et RA	Château de Lunéville
Date d'effet envisagée	01/07/2018

	Création
N° poste	3527
Quotité du poste	100%
Filière et Grades du poste	Filière culturelle : adjoint du patrimoine, adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe, adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe
IB	347-548
Fonction	Agent de gestion des collections et des expositions
Direction / Service	DITER Adj Cult Château Musée
Lieu d'affectation et RA	CHÂTEAU DE LUNÉVILLE
Date d'effet envisagée	01/07/2018

Direction appui aux territoires et environnement

	Création Poste non Permanent
N° poste	3528
Quotité du poste	100%
Filière et Grades du poste	Filières administrative et technique : attaché, attaché principal, ingénieur, ingénieur principal
IB	434-979
Fonction	Chargé.e de mission économie circulaire alimentaire
Direction / Service	DITER Appui Territoires et Environnement
Lieu d'affectation et RA	CENTRE ADMIN. DÉPARTEMENTAL
Date d'effet envisagée	01/07/2018 au 31/08/2020

Direction du développement

	Clôture	Clôture	Création
Poste	1709	2135	3529
Quotité du poste	17h30	17h30	100%
Filière et Grades du poste	Filière administrative : rédacteur, rédacteur principal de 2 ^{ème} classe, rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Filière administrative : rédacteur, rédacteur principal de 2 ^{ème} classe, rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Filière administrative : rédacteur, rédacteur principal de 2 ^{ème} classe, rédacteur principal de 1 ^{ère} classe
IB	366-701	366-701	366-701
Fonction	Non renseigné	Non renseigné	Assistant animation des réseaux touristiques
Direction / Service	DRH Transition	DRH Transition	DITER Développement
Lieu d'affectation et RA	CAD	CAD	CENTRE ADMIN. DÉPARTEMENTAL
Date d'effet envisagée	30/06/2018	30/06/2018	01/07/2018

DGA SOLIDARITES

Direction de l'autonomie – dispositif PAERPA

	Création
Poste	3530
Quotité du poste	17h30
Filière et Grades du poste	Filière administrative : rédacteur, rédacteur principal de 2 ^{ème} classe, rédacteur principal de 1 ^{ère} classe
IB	366-701
Fonction	Assistant administratif MAIA - PAERPA
Direction / Service	DISOL Autonomie Adj disp spé MAIA Nord
Lieu d'affectation et RA	MDD DT BRIEY
Date d'effet envisagée	01/07/2018

Direction de l'enfance

	Création
Poste	3531
Quotité du poste	100%
Filière et Grades du poste	Filière administrative : adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe
IB	347-548
Fonction	Secrétaire ASE en MDS
Direction / Service	DT Briey SOL MDS Briey Joeuf
Lieu d'affectation et RA	MDD DT BRIEY
Date d'effet envisagée	01/07/2018

	Création	Création
Poste	3532	3533
Quotité du poste	100%	100%
Filière et Grades du poste	Filière administrative : adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Filière administrative : adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe
IB	347-548	347-548
Fonction	Secrétaire ASE en MDS	Secrétaire ASE en MDS
Direction / Service	DT Lun Sol MDS Baccarat	DT Lun Sol MDS Lunéville
Lieu d'affectation et RA	MDS SITE BACCARAT	MDS SITE LUNÉVILLE CENTRE
Date d'effet envisagée	01/07/2018	01/07/2018

	Création	Création
Poste	3534	3535
Quotité du poste	100%	100%
Filière et Grades du poste	Filière sociale : assistant socio-éducatif, assistant socio-éducatif principal	Filière sociale : assistant socio-éducatif, assistant socio-éducatif principal
IB	377-701	377-701
Fonction	Travailleur social ASE (PJ)	Travailleur social ASE (PJ)
Direction / Service	DT Lun Sol MDS Baccarat PE	DT Lun Sol MDS Baccarat PE
Lieu d'affectation et RA	MDD DT LUN	MDD DT LUN
Date d'effet envisagée	01/07/2018	01/07/2018

	Création
Poste	3537
Quotité du poste	100%
Filière et Grades du poste	Filière administrative : adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe
IB	347-548
Fonction	Agent de gestion administrative
Direction / Service	DISOL EF ASE MNA JM
Lieu d'affectation et RA	CENTRE ADMIN. DÉPARTEMENTAL
Date d'effet envisagée	01/07/2018

	Création
Poste	3536
Quotité du poste	100%
Filière et Grades du poste	Filière sociale : assistant socio-éducatif, assistant socio-éducatif principal
IB	377-701
Fonction	Travailleur social ASE (PJ)
Direction / Service	DT Grand Nancy SOL MDS Plateau PE
Lieu d'affectation et RA	MDS SITE PLATEAU DE HAYE
Date d'effet envisagée	01/07/2018

	Clôture
Poste	1560
Quotité du poste	100%
Filière et Grades du poste	Filière technique : adjoint technique, adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe, adjoint technique principal 1 ^{ère} classe
Fonction	Agent d'exploitation
Direction / Service	DT Briey AM CE Briey
Lieu d'affectation et RA	CENTRE D'EXPL. BRIEY
Date d'effet envisagée	30/06/2018

	Clôture	Clôture
Poste	1635	1653
Quotité du poste	100%	100%
Filière et Grades du poste	Filière technique : agent de maîtrise, agent de maîtrise principal	Filière technique : agent de maîtrise, agent de maîtrise principal
Fonction	Chef d'équipe d'exploitation	Chef de centre d'exploitation
Direction / Service	DT Lun AM CE Badonviller	DT Lun AM CE Lunév. Nord
Lieu d'affectation et RA	CENTRE D'EXPL. BADONVILLER	CENTRE D'EXPL. LUNÉVILLE
Date d'effet envisagée	30/06/2018	30/06/2018

	Clôture	Clôture
Poste	1636	1648
Quotité du poste	100%	100%
Filière et Grades du poste	Filière technique : adjoint technique territorial, adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe, adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Filière technique : adjoint technique territorial, adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe, adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe
Fonction	Agent d'exploitation	Agent d'exploitation
Direction / Service	DT Lun AM CE Badonviller	DT Lun AM CE Lunév. Nord
Lieu d'affectation et RA	CENTRE D'EXPL. BADONVILLER	CENTRE D'EXPL. LUNÉVILLE
Date d'effet envisagée	30/06/2018	30/06/2018

	Clôture	Clôture
Poste	1344	1346
Quotité du poste	100%	100%
Filière et Grades du poste	Filière administrative : adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Filière administrative : adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe
Fonction	Chargé d'accueil	Chargé d'accueil
Direction / Service	DISOL Autonomie MDPH Conseillers Handicap	DISOL Autonomie MDPH Equipe accueil num
Lieu d'affectation et RA	MDPH	MDPH
Date d'effet envisagée	30/06/2018	30/06/2018

	Clôture	Clôture
Poste	3224	1989
Quotité du poste	17h30	100%
Filière et Grades du poste	Filière sociale : psychologue, psychologue hors classe	Filière sociale : assistant socio-éducatif, assistant socio-éducatif principal
Fonction	Psychologue	Assistant social ASE
Direction / Service	DISOL Enfance et Famille	DT Grand Nancy SOL EF Lutte Exclusions
Lieu d'affectation et RA	CENTRE ADMIN. DÉPARTEMENTAL	NANCY POINT JEUNES
Date d'effet envisagée	30/06/2018	30/06/2018

DT LUNEVILLOIS

Délégation ressources - entretien

	Clôture
Poste	807
Quotité du poste	31h30
Filière et Grades du poste	Filière technique : adjoint technique, adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
Fonction	Agent d'entretien
Direction / Service	DT Lun Ressources Entretien
Lieu d'affectation et RA	MDS SITE BLÂMONT
Date d'effet envisagée	30/09/2018

	Création	Création
Poste	3538	3539
Quotité du poste	15h30	16h00
Filière et Grades du poste	Filière technique : adjoint technique, adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Filière technique : adjoint technique, adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
IB	347-479	347-479
Fonction	Agent d'entretien	Agent d'entretien
Direction / Service	DT Lun Ressources Entretien	DT Lun Ressources Entretien
Lieu d'affectation et RA	MDS site BLAMONT	MDS site BACCARAT
Date d'effet envisagée	01/10/2018	01/10/2018

DT LONGWY

Création d'un poste de chargé de mission auprès du Directeur du territoire de Longwy

	Création d'un Poste Non Permanent
Poste	3540
Quotité du poste	100%
Filière et Grades du poste	Filières administrative et technique : attaché, attaché principal, ingénieur, ingénieur principal
IB	434-979
Fonction	Chargé de mission
Direction / Service	DT Longwy
Lieu d'affectation et RA	MDD DT LONGWY
Date d'effet envisagée	Clôture dès vacance du poste

Personnes âgées – Personnes handicapées

	Clôture	Création
Poste	3093	3541
Quotité du poste	100%	100%
Filière et Grades du poste	Filière administrative : adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Filière administrative : rédacteur, rédacteur principal de 2 ^{ème} classe, rédacteur principal de 1 ^{ère} classe
IB	347-479	366-701
Fonction	Animateur PAPH	Animateur PAPH
Direction / Service	DT Longwy SOL PAPH	DT Longwy SOL PAPH
Lieu d'affectation et RA	MDD DT LONGWY	MDD DT LONGWY
Date d'effet envisagée	30/06/2018	01/07/2018

- approuve les transformations de postes suivantes :

CABINET

	Ancienne Situation	Nouvelle Situation
Poste	988	
Quotité du poste	100%	
Filière et Grades du poste	Filière technique : technicien, technicien principal de 2 ^{ème} classe, technicien principal de 1 ^{ère} classe	Filières technique et administrative: technicien, technicien principal de 2^{ème} classe, technicien principal de 1^{ère} classe - rédacteur, rédacteur principal de 2^{ème} classe, rédacteur principal de 1^{ère} classe
IB	366-701	
Fonction	Photographe Vidéaste	Scénariste-vidéaste
Direction / Service	Cabinet Communication	
Lieu d'affectation et RA	CENTRE ADMIN. DÉPARTEMENTAL	
Date d'effet envisagée	30/06/2018	01/07/2018

DGA RESSOURCES

Direction des ressources humaines

	Ancienne Situation	Nouvelle Situation
Poste	1204	
Quotité du poste	100%	
Filière et Grades du poste	Filière sociale: cadre de santé 2 ^{ème} classe, cadre de santé 1 ^{ère} classe	Filière sociale: cadre de santé 2^{ème} classe, cadre de santé 1^{ère} classe, cadre supérieur de santé
IB	531-815	531-914
Fonction	Puéricultrice coord départementale	
Direction / Service	DGA SOL PMI activités dpt des Puéricultrices	
Lieu d'affectation et RA	CENTRE ADMIN. DÉPARTEMENTAL	
Date d'effet envisagée	30/06/2018	01/07/2018

DGA TERRITOIRES

Direction de l'éducation

Direction

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	1086	
Quotité du poste	100%	
Filière et Grades du poste	Filière sanitaire et sociale : conseiller socio-éducatif, conseiller supérieur socio-éducatif	
Fonction	Chargé de mission éducation et territoires	Non renseigné
Direction / Service	DITER Education	DRH Transition
Lieu d'affectation et RA	CENTRE ADMIN. DÉPARTEMENTAL	CENTRE ADMIN. DÉPARTEMENTAL
Date d'effet envisagée	30/09/2017	01/10/2018

Médiathèque

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	1055	
Quotité du poste	100%	
Filière et Grades du poste	Filière administrative : adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Filière administrative et culturelle : adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, adjoint du patrimoine, adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe, adjoint du patrimoine principal de 1^{ère}
IB	347-548	
Fonction	Agent de gestion administrative et d'accueil	
Direction / Service	DITER Adj Cult Médiathèque	
Lieu d'affectation et RA	MÉDIATHÈQUE DÉP. PAYS LONGWY	
Date d'effet envisagée	30/06/2018	01/07/2018

Collèges

Impact de la fermeture du collège Claude Le Lorrain

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	332	
Quotité du poste	100%	
Filière et Grades du poste	Filière technique : adjoint technique des établissements d'enseignement, adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement	
Fonction	Agent d'entretien et de restauration	
Direction / Service	DITER Educ Collèges ATTEE	
Lieu d'affectation et RA	COLLÈGE NANCY CL. LE LORRAIN	COLLÈGE LAXOU DE LA FONTAINE
Date d'effet envisagée	31/07/2018	01/08/2018

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	512	
Quotité du poste	17h30	
Filière et Grades du poste	Filière technique : adjoint technique des établissements d'enseignement, adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement	
Fonction	Agent d'entretien et de restauration	
Direction / Service	DITER Educ Collèges ATTEE	
Lieu d'affectation et RA	COLLÈGE NANCY CL. LE LORRAIN	COLLÈGE LAXOU DE LA FONTAINE
Date d'effet envisagée	31/07/2018	01/08/2018

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	500	
Quotité du poste	100%	
Filière et Grades du poste	Filière technique : adjoint technique des établissements d'enseignement, adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement, adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe des établissements d'enseignement	
Fonction	Agent technique bâtiments et espaces verts	
Direction / Service	DITER Educ Collèges ATTEE	
Lieu d'affectation et RA	COLLÈGE NANCY CL. LE LORRAIN	COLLÈGE PULNOY ED.DE GONCOURT
Date d'effet envisagée	31/07/2018	01/08/2018

	Ancienne situation	Nouvelle situation	Nouvelle situation
N° poste	459		
Quotité du poste	100%		
Filière et Grades du poste	Filière technique : adjoint technique des établissements d'enseignement, adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement, adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe des établissements d'enseignement		
Fonction	Chef de cuisine	Chef de cuisine mobile	Chef de cuisine
Direction / Service	DITER Educ Collèges ATTEE	DITER Educ Collèges Restaur	DITER Educ Collèges ATTEE
Lieu d'affectation et RA	COLLÈGE NANCY CL. LE LORRAIN	COLLÈGE LAXOU VICTOR PROUVÉ	
Date d'effet envisagée	31/07/2018	01/08/2018	Dès vacance du poste 559

	Clôture		
N° poste	559		
Quotité du poste	100%		
Filière et Grades du poste	Filière technique : adjoint technique des établissements d'enseignement, adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement, adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe des établissements d'enseignement		
Fonction	Chef de cuisine		
Direction / Service	DITER Educ Collèges ATTEE		
Lieu d'affectation et RA	COLLÈGE LAXOU VICTOR PROUVÉ		
Date d'effet envisagée	Dès vacances du poste en 2019		

Ouverture d'une nouvelle cuisine centrale à Bénaménil

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	427	
Quotité du poste	100%	
Filière et Grades du poste	Filière technique : adjoint technique des établissements d'enseignement, adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement, adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe des établissements d'enseignement	
Fonction	Second de cuisine	Chef de cuisine satellite
Direction / Service	DITER Educ Collèges ATTEE	
Lieu d'affectation et RA	COLLÈGE CIREY LA HAUTE VEZOUZE	COLLÈGE BENAMENIL R. GAILLARD
Date d'effet envisagée	31/07/2018	01/08/2018

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	203	
Quotité du poste	100%	
Filière et Grades du poste	Filière technique : adjoint technique des établissements d'enseignement, adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement	
Fonction	Agent d'entretien et de restauration	Aide de cuisine
Direction / Service	DITER Educ Collèges ATTEE	
Lieu d'affectation et RA	COLLÈGE CIREY LA HAUTE VEZOUZE	COLLÈGE BENAMENIL R. GAILLARD
Date d'effet envisagée	31/07/2018	01/08/2018

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	216	
Quotité du poste	100%	
Filière et Grades du poste	Filière technique : adjoint technique des établissements d'enseignement, adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement	
Fonction	Agent d'entretien et de restauration	
Direction / Service	DITER Educ Collèges ATTEE	
Lieu d'affectation et RA	COLLÈGE CIREY LA HAUTE VEZOUZE	COLLÈGE BENAMENIL R. GAILLARD
Date d'effet envisagée	31/07/2018	01/08/2018

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	420	
Quotité du poste	100%	
Filière et Grades du poste	Filière technique : adjoint technique des établissements d'enseignement, adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement, adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe des établissements d'enseignement	
Fonction	Chef de cuisine	Chef de cuisine adjoint
Direction / Service	DITER Educ Collèges ATTEE	
Lieu d'affectation et RA	COLLÈGE CIREY LA HAUTE VEZOUZE	COLLÈGE BENAMENIL R. GAILLARD
Date d'effet envisagée	31/07/2018	01/08/2018

Archives départementales

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	1012	
Quotité du poste	100%	
Filière et Grades du poste	Filière technique : adjoint technique, adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe, adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	
Fonction	Gardien	Magasinier d'archives
Direction / Service	DITER Adj Culture Archives	DITER Adj Cult Archives Collecte
Lieu d'affectation et RA	ARCHIVES DÉPARTEMENTALES	
Date d'effet envisagée	31/10/2018	01/11/2018

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	1015	
Quotité du poste	100%	
Filière et Grades du poste	Filière culturelle : adjoint du patrimoine, adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe, adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	Filière technique : adjoint technique, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, adjoint technique principal de 1^{ère} classe
IB	347-548	
Fonction	Agent d'archives	Agent de maintenance et de sécurité
Direction / Service	DITER Adj Cult Archives Collecte	DITER Adj Culture Archives
Lieu d'affectation et RA	ARCHIVES DÉPARTEMENTALES	
Date d'effet envisagée	31/08/2018	01/09/2018

DGA SOLIDARITES
Direction de l'autonomie MDPH

	Ancienne Situation	Nouvelle Situation
Poste	2613	
Quotité du poste	28h	
Filière et Grades du poste	Filière sociale : médecin de 2 ^{ème} classe, médecin de 1 ^{ère} classe	Filière sociale : médecin de 2^{ème} classe, médecin de 1^{ère} classe, psychologue de classe normale, psychologue hors classe, cadre de santé 2^{ème} classe paramédical, cadre de santé 1^{ère} classe paramédical
IB	533-1021	533-1021 434-979 531-815
Fonction	Médecin PA PH	Chargé d'évaluation médicale et médico-sociale
Direction / Service	DISOL Autonomie MDPH Equipe Pluridisciplinaire	
Lieu d'affectation et RA	MDPH	
Date d'effet envisagée	30/06/2018	01/07/2018

	Ancienne Situation	Nouvelle Situation
Poste	3299	
Quotité du poste	100%	
Filière et Grades du poste	Filière sociale : médecin de 2 ^{ème} classe, médecin de 1 ^{ère} classe	Filière sociale : médecin de 2^{ème} classe, médecin de 1^{ère} classe, psychologue de classe normale, psychologue hors classe, cadre de santé 2^{ème} classe paramédical, cadre de santé 1^{ère} classe paramédical
IB	533-1021	533-1021 434-979 531-815
Fonction	Médecin PA PH	Chargé d'évaluation médicale et médico-sociale
Direction / Service	DISOL Autonomie MDPH Equipe Pluridisciplinaire	
Lieu d'affectation et RA	MDPH	
Date d'effet envisagée	30/06/2018	01/07/2018

- approuve les clôtures de postes suivantes :

DGA RESSOURCES
Direction de la logistique

	Clôture	Clôture
N° poste	1135	1170
Quotité du poste	100%	100%
Filière et Grades du poste	Filière administrative : adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Filière technique : adjoint technique des établissements d'enseignement, adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement
Fonction	Standardiste	Manutentionnaire
Direction / Service	DIRLOG FIAD	DIRLOG Atelier
Lieu d'affectation et RA	CAD	ATELIER LOGISTIQUE
Date d'effet envisagée	01/07/2018	01/07/2018

DGA TERRITOIRES
Direction de l'Éducation - Collèges

	Clôture	Clôture
N° poste	513	536
Quotité du poste	17h30	17h30
Filière et Grades du poste	Filière technique : adjoint technique des établissements d'enseignement, adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement	Filière technique : adjoint technique des établissements d'enseignement, adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement
Fonction	Agent d'entretien et restauration	Agent d'entretien et restauration
Direction / Service	DITER Educ Collèges ATTEE	DITER Educ Collèges ATTEE
Lieu d'affectation et RA	COLLÈGE JARVILLE ALBERT CAMUS	COLLÈGE ESSEY EMILE GALLÉ
Date d'effet envisagée	01/07/2018	01/07/2018

	Clôture	Clôture
N° poste	543	549
Quotité du poste	100%	100%
Filière et Grades du poste	Filière technique : adjoint technique des établissements d'enseignement, adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement, adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe des établissements d'enseignement	Filière technique : adjoint technique des établissements d'enseignement, adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement, adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe des établissements d'enseignement
Fonction	Agent technique bâtiments et espaces verts	Agent technique bâtiments et espaces verts
Direction / Service	DITER Educ Collèges ATTEE	DITER Educ Collèges ATTEE
Lieu d'affectation et RA	COLLÈGE CIREY LA HAUTE VEZOUBE	COLLÈGE PULNOY ED.DE GONCOURT
Date d'effet envisagée	01/07/2018	15/07/2018

	Clôture
N° poste	330
Quotité du poste	100%
Filière et Grades du poste	Filière technique : adjoint technique des établissements d'enseignement, adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement
Fonction	Agent d'entretien et restauration
Direction / Service	DITER Educ Collèges ATTEE
Lieu d'affectation et RA	COLLÈGE NANCY CL. LE LORRAIN
Date d'effet envisagée	01/07/2018

	Clôture	Clôture
N° poste	382	235
Quotité du poste	100%	100%
Filière et Grades du poste	Filière technique : adjoint technique des établissements d'enseignement, adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement	Filière technique : adjoint technique des établissements d'enseignement, adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement
Fonction	Agent d'entretien et restauration	Agent d'entretien et restauration
Direction / Service	DITER Educ Collèges ATTEE	DITER Educ Collèges ATTEE
Lieu d'affectation et RA	COLLÈGE TOUL VALCOURT	COLLÈGE JARVILLE ALBERT CAMUS
Date d'effet envisagée	01/07/2018	31/07/2018

	Clôture	Clôture
N° poste	329	331
Quotité du poste	100%	100%
Filière et Grades du poste	Filière technique : adjoint technique des établissements d'enseignement, adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement	Filière technique : adjoint technique des établissements d'enseignement, adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement
Fonction	Agent d'entretien et restauration	Agent d'entretien et restauration
Direction / Service	DITER Educ Collèges ATTEE	DITER Educ Collèges ATTEE
Lieu d'affectation et RA	COLLÈGE NANCY CL. LE LORRAIN	COLLÈGE NANCY CL. LE LORRAIN
Date d'effet envisagée	31/07/2018	01/09/2018

--oo0oo--

Lors du vote correspondant, les élus du groupe « Union de la Droite et du Centre » déclarent s'abstenir.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

RAPPORT N° 24 - RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX - ANNEE 2017

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 24 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- donne acte à son président de la communication du rapport d'activité des services pour l'année 2017.

RAPPORT N° 25 - EXERCICE DU MANDAT DE PRESIDENT - MODIFICATION DE L'ARTICLE L3123-17 DU CGCT

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 25 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- confirme que l'indemnité de fonction du président du conseil départemental est fixée au traitement de référence majoré de 30%.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 26 - RENFORCEMENT DE L'ACCES A LA COMMANDE PUBLIQUE
DEPARTEMENTALE DES ENTREPRISES MEURTHE-ET-MOSELLANES -
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION BTP**

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 26 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve la teneur de la convention présentée avec la communauté du BTP,
- approuve le plan d'actions présenté,
- et autorise son président à signer, au nom du Département, la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et :

- * la Fédération Départementale du BTP de Meurthe-et-Moselle,
- * la Fédération des Travaux Publics (FTP) de Lorraine,
- * Routes de France – Lorraine,
- * la confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) de Meurthe-et-Moselle.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 27 - CESSION DE VEHICULES - BILAN 2017

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 27 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- donne acte à son président des sorties de véhicules du patrimoine départemental effectuées en 2017.

**RAPPORT N° 28 - TABLEAU RECAPITULATIF DES CESSIONS, ACQUISITIONS
IMMOBILIERES ET DE DROITS REELS IMMOBILIERS AU COURS DE L'ANNEE 2017**

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 28 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- donne acte à son président des informations contenues dans ce rapport.

**RAPPORT N° 29 - RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE DE BAUX
CONSENTIS POUR L'ANNEE 2017**

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 29 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- donne acte à son président des informations contenues dans ce rapport.

**RAPPORT N° 30 - TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS AU PRESIDENT
EN MATIERE D'INDEMNITES SUITE A SINISTRE POUR L'ANNEE 2017**

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 30 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- donne acte à son président des informations contenues dans ce rapport.

**RAPPORT N° 31 - COMPTE RENDU RELATIF A L'EXERCICE DE LA COMPETENCE
DELEGUEE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.3221-10-1 DU CODE GENERAL DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES**

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 31 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- prend acte, de ce que son président a, en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération adoptée lors de la réunion plénière du 22 avril 2014, puis lors de la réunion plénière du 29 avril 2015, défendu les intérêts du Département de Meurthe-et-Moselle, dans le cadre de :

* 25 affaires enregistrées au Tribunal Administratif de NANCY,
sous les n° 1800348-1, 1800342-1, 1800349-1, 1800427-3, 1800501-7, 1800487-1,
1800502-3, 1800572-1, 1800319-1, 1800563-3, 1800488-3, 1800672-9, 1800743-9,
1800830-1, 1800914-3, 1800917-3, 1800754-1, 1800921-1, 1800941-1, 1800962-1,
1800898-3, 1800732-1, 1800770-1, 1801272-7, 1801354-1.

* 2 affaires enregistrées à la Cour Administrative d'Appel de NANCY,
sous les n° 18NC01261 et 18NC01513.

* 1 affaire enregistrée à la Cour de Cassation sous le n° A1813895.

- prend également acte, de ce que son président A décidé de se constituer partie civile, au nom et pour le compte du Département de Meurthe-et-Moselle, dans 2 affaires enregistrées au Tribunal Correctionnel de NANCY, 1 affaire enregistrée au Tribunal Correctionnel de BRIEY et 1 affaire enregistrée au Tribunal Pour Enfants de BRIEY,

- en dernier lieu, prend acte que sur la période allant du 23 février 2018 au 24 mai 2018, 22 affaires ont été jugées et parmi lesquelles, 13 ont reçu une issue favorable.

RAPPORT N° 32 - DESIGNATION DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION ET COMMISSIONS DANS LESQUELS ILS SIEGENT ES-QUALITE

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 32 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- désigne pour représenter le département de Meurthe-et-Moselle au sein :

- * de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées :
Mme CRUNCHANT comme titulaire,
Mme MARCHAND comme suppléant,
- * du Réseau gérontologique Domiréseau :
Mme SILVESTRI en remplacement de M. CASONI
- * du Groupement de commande de l'Espace numérique de travail :
M. ARIES comme titulaire,
Mme BOURSIER comme suppléant.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 33 - MOTION DEPOSEE PAR LE GROUPE FRONT DE GAUCHE POUR LE MAINTIEN DE LA MATERNITE DE MONT-SAINT-MARTIN

M. DE CARLI, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 33 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

Deux experts ont été missionnés par l'Agence Régionale de Santé du Grand Est afin de réaliser un audit au sein de la maternité de l'Hotel-Dieu de Mont-Saint-Martin.
L'analyse médico-économique fait apparaitre un manque d'effectif titulaires, ce qui présenterait des insuffisances par rapport au code de la santé publique

.

Suite à l'agrément d'un an accordé à la maternité, le dépôt de dossier pour le renouvellement de cet agrément doit se faire le 25 juin, et l'ARS prendra sa décision définitive le 12 juillet prochain.

- Considérant la nécessité du service maternité pour l'Agglomération de Longwy, et un bassin plus large allant jusqu'à Longuyon et les communes meusiennes pour une population de plus de 80 000 personnes,
- Considérant l'importance de la présence d'une offre de soin de proximité dans un territoire en pleine reconversion, dynamique et dont la population ne fait qu'augmenter,
- Considérant le nombre de naissances en constante augmentation depuis 3 ans,
- Considérant que la maternité la plus proche serait celle de Thionville située à 60 km dans un territoire où la population rencontre de réels problèmes de mobilité,
- Considérant les efforts faits par les acteurs locaux en direction des professionnels de santé pour le maintien d'une offre de soins de proximité,
- Considérant qu'il n'est pas acceptable que la politique de santé soit dictée davantage par des considérations gestionnaires que par une logique de besoins des populations et des territoires dont le dynamisme et l'attractivité sont – pour partie – conditionnés par la qualité de l'offre de soins qui s'y déploie.

Les conseillers départementaux de Meurthe-et-Moselle demandent :

- Que l'agrément de la maternité de l'Hôtel-Dieu de Mont-Saint-Martin soit renouvelé pour une période de 7 ans,
- Que tous les moyens nécessaires au bon fonctionnement du service soient alloués à l'établissement.

Lors du vote correspondant, les élus du groupe « Union de la Droite et du Centre » déclarent voter contre, à l'exception de M. MARCHAL qui déclare ne pas participer au vote.

Cette motion est adoptée à la majorité (28 voix pour).

RAPPORT N° 34 - SOUTIEN A LA MOTION VOTEE PAR LE BUREAU PLENIER DU CDCA DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Mme MARCHAND, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 34 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie du Département de Meurthe-et-Moselle, a pris connaissance des dispositions du projet de loi ELAN et s'est penché tout spécialement sur celles concernant le logement des personnes handicapées et des personnes âgées.

Il a été particulièrement ému par les dispositions de l'article 18 dudit projet qui prévoit qu'un dixième seulement des logements (et au moins un) dans les bâtiments d'habitation collectifs neufs devraient être accessibles, les autres logements devant être évolutifs c'est-à-dire susceptibles d'être " rendus accessibles à l'issue de travaux simples".

Selon lui, elles constituent en effet une importante et regrettable régression, laquelle aura par ailleurs des conséquences très graves sur le volume de logements accessibles dans l'avenir.

Elles sont enfin en totale incohérence avec la volonté politique affichée par le gouvernement.

-
- ▶ Cet article 18 constitue une régression car la notion même de quota, abandonnée par le législateur de 1975, induit une ségrégation inadmissible dès lors que les personnes handicapées et les personnes âgées n'auront plus qu'un choix très limité de logements disponibles. Une partie de la population sera ainsi assignée à des lieux non choisis aboutissant de fait à une véritable discrimination déjà condamnée à ce titre par le Défenseur des Droits. Il peut être ajouté que cet article 18, tel que rédigé, serait contraire aux dispositions de la Convention des droits des personnes handicapées des Nations Unies ratifiée par la France en 2010. D'ailleurs, la Rapporteuse spéciale des Nations Unies a dans son pré-rapport sur la France, rappelé que " les personnes handicapées, y compris celles nécessitant un fort accompagnement, doivent pouvoir vivre en société et choisir elles-mêmes leur lieu et mode de résidence".

 - ▶ Ces quotas instaurés par l'article 18, auraient de surcroît des conséquences catastrophiques puisque réduisant à 10 % seulement le nombre à construire d'appartements au rez-de-chaussée ou desservis par ascenseur accessibles sans travaux, les autres 90 % devant être "évolutifs" comme indiqué ci-dessus. En effet :
 - Ce quota est tout à fait insuffisant puisque le taux de prévalence du handicap est de 15 % de la population selon l'OMS et que l'augmentation en âge de la population (18,8% de la population a plus de 65 ans en 2016-sources INSEE) imposera bientôt l'exigence d'une hausse importante du nombre de logements accessibles pour faire face au maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie.
 - Il est d'autant plus insuffisant que le gouvernement a refusé de modifier la réglementation selon laquelle la mise en place d'un ascenseur n'est obligatoire qu'à partir du quatrième étage alors que les associations, dans le but d'atténuer les conséquences du quota, demandaient l'abaissement du seuil à trois étages, demande d'autant plus justifiée que l'on construit majoritairement aujourd'hui des bâtiments de trois étages.
 - Il est de surcroît d'autant plus insuffisant que le stock d'appartements accessibles disponibles est déjà dramatiquement insuffisant, qu'un accès à un logement social n'aboutit qu'après plusieurs années et qu'il y a une difficile concordance entre une demande éligible et un logement accessible disponible.
 - Enfin, ce quota très insuffisant ne pourra aucunement être compensé par le recours aux logements dits "évolutifs" alors que nul ne sait ce qu'est un tel logement, que la faisabilité technique de la transformation en logement accessible n'est aucunement assurée et que la prise en charge des coûts n'est pas précisée.

- Pour terminer, les dispositions de l'article 18 sont en incohérence totale avec les politiques publiques en direction des personnes handicapées et en perte d'autonomie, telles qu'elles ont été annoncées par la Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées. Elles visent effectivement à promouvoir une société inclusive, une transformation dans ce but de l'offre médico-sociale, le libre choix de vie et tout spécialement celui de vivre à domicile. Il faut à cela ajouter l'objectif déclaré de la Ministre de la Santé visant à atteindre un taux de 66% d'hospitalisation ambulatoire d'ici 2020.

C'est pour l'ensemble de ces motifs que le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de Meurthe et Moselle demande en conséquence :

- Le retrait ou en tout cas la modification substantielle de l'article 18 du projet de loi instaurant un quota de 10% de logements accessibles,
- L'instauration et l'adoption définitive du principe de la "conception universelle" tel que prévu par l'article 2 de la Convention internationale des droits des personnes handicapées qui préconise de promouvoir "la conception de produits, d'équipements, de programmes et de services qui puissent être utilisés par tous dans la mesure du possible, sans nécessiter ni adaptation ni conception spéciale".

--oo0oo--

Le conseil départemental décide de soutenir la motion adoptée par le CDCA de Meurthe-et-Moselle.

Cette décision est adoptée à la majorité :

- 44 voix pour,
- 2 voix contre (MM. DESSEIN et PENSAFINI).

--oo0oo--

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et la session est close à 17h00.

La prochaine session du conseil départemental aura lieu le **LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018** à 10h00.

LE PRESIDENT,

Mathieu KLEIN

Le Recueil intégral des délibérations est consultable à l'accueil du

Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle

48, Esplanade Jacques Baudot

54000 - NANCY

